



### Déclaration de Conformité

Pour les objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires  
(Conformément au règlement EC 1935/2004)

Nous déclarons par la présente que nos articles :

**2409540108, Stacking Grape Container (675x500x373mm), HDPE, white"108"**  
**2409540311, Stacking Grape Container (675x500x373mm), HDPE, orange"311"**  
**2409540327, Stacking Grape Container (675x500x373mm), HDPE, beige"327"**  
**2409540355, Stacking Grape Container (675x500x373mm), HDPE, yellow"355"**  
**2409540415, Stacking Grape Container (675x500x373mm), HDPE, green"415"**  
**2409540502, Stacking Grape Container (675x500x373mm), HDPE, grey"502"**  
**2409540626, Stacking Grape Container (675x500x373mm), HDPE, blue"626"**  
**2409540646, Stacking Grape Container (675x500x373mm), HDPE, blue"646"**  
**2409540808, Stacking Grape Container (675x500x373mm), HDPE, red-brown"808"**  
**9477004108, Stack Nest (620x610x420mm), HDPE, white"108"**  
**9477004246, Stack Nest (620x610x420mm), HDPE, red"246"**  
**9477004502, Stack Nest (620x610x420mm), HDPE, grey"502"**  
**9477004522, Stack Nest (620x610x420mm), HDPE, grey"522"**  
**9477004534, Stack Nest (620x610x420mm), HDPE, grey"534"**

En usage à: Compas  
Route de Rosnay  
51390 Gueux  
France

Et les matériaux utilisés pour fabriquer ces articles sont conformes au règlement CE 1935/2004 dans sa version en vigueur au moment de la distribution de cette déclaration et correspondent également au règlement sur les bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires (GMP) **2023/2006/EC**.

La migration globale et la migration spécifique sont - dans le cadre de l'utilisation prévue - inférieures aux valeurs limites légales conformément à la réglementation EU 10/2011. Les matières premières et les additifs utilisés sont conformes au règlement sur les articles de consommation (et/ou correspondances) dans le règlement européen sur les matières plastiques EU 10/2011 ainsi qu'aux périodes de transition et aux modifications de cette directive en vigueur au moment de la distribution de cette déclaration.

Le produit susmentionné peut contenir des substances avec une limite de migration spécifique (LMS), l'annexe II et la quantité maximale autorisée (QM), qui sont spécifiées dans le règlement EU 10/2011 avec les valeurs limites respectives.

Les valeurs limites de migration totale et spécifique ne sont pas atteintes ou dépassées.

1. Type ou types de denrées alimentaires destinées à entrer en contact avec le produit :  
*Denrées alimentaires couvertes par les simulants A, B et D2 - (tous les types de denrées alimentaires).*
2. Type ou types d'aliments qui ne sont pas destinés à entrer en contact avec le produit :  
*Contact prolongé avec des produits chauds (plus de 30°C).*
3. Durée et température du traitement et de l'entreposage en contact direct avec les denrées alimentaires :  
*Tout entreposage de longue durée à température ambiante ou à une température inférieure, y compris en cas de conditionnement dans des conditions de remplissage à chaud, et/ou chauffage jusqu'à une température  $T$  où  $70\text{ °C} \leq T \leq 100\text{ °C}$  pendant une durée maximale de  $t = 120/2^{(T-70)/10}$  minutes.*



Schoeller Allibert

Pour estimer la relation entre la surface et la quantité de denrées alimentaires en contact, la migration est calculée en utilisant le facteur de conversion conventionnel surface/volume de 6 dm<sup>2</sup>/kg.

Aucune "barrière fonctionnelle en plastique" n'est utilisée. Les substances également autorisées en tant qu'additifs alimentaires directs ("additifs à double usage") sont énumérées ci-dessous ou ne sont pas utilisées pour la fabrication de ce produit, ne migrent pas, ou sont présentes uniquement en quantités qui, en cas de migration, ne permettent pas à la contribution pertinente de dépasser les limites fixées dans la législation alimentaire applicable..

**Additifs à double usage utilisés:**

E170, E171, E570.

Évaluation toxicologique des substances ajoutées non intentionnellement (NIAS) dans les tests de dépistage d'un échantillon représentatif avec Simulant : 95 % d'éthanol, conditions d'essai : 10 jours à 40 OC. Les valeurs limites de la migration des NIAS ne sont pas atteintes ou dépassées. L'affectation des substances aux classes de toxicité selon les principes de Cramer et d'autres méthodes d'évaluation toxicologique ont été utilisées pour évaluer le niveau acceptable de migration spécifique.

L'utilisateur doit lui-même s'assurer de l'adéquation du produit avec le produit de remplissage prévu et les conditions d'utilisation, car celles-ci peuvent différer des conditions normalisées dans les directives et les règlements. La responsabilité de l'adéquation du (des) produit(s) à l'usage prévu et de la préservation des valeurs de migration dans les conditions d'utilisation incombe à l'utilisateur !

Cette déclaration est valable jusqu'à révocation et remplace toutes les déclarations antérieures pour cet article qui ne sont plus valables.

Schoeller Allibert Services BV,  
Hardenberg, 12-04-2024